

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2018

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 12/10/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 26/10/2018

Délibération n° D-2018-381

Subvention à l'association Pour l'Instant - CACP Villa Pérochon
- Avenant n°12

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Michel PAILLEY

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER

Excusés :

Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Monique JOHNSON.

Pôle Vie de la Cité

Subvention à l'association Pour l'Instant - CACP Villa Pérochon - Avenant n°12

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux arts visuels, a signé en 2013 une convention d'objectifs avec l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication -, la Région Poitou-Charentes et l'association Pour l'Instant afin de soutenir le projet artistique et culturel de cette dernière pour la mise en œuvre du programme d'actions annuel du Centre d'Art Contemporain Photographique-Villa Pérochon pour la période 2013-2016. Cette convention, arrivée à échéance, a été prolongée par avenant et son renouvellement est en cours.

Pour l'année 2018 et pour assurer l'ensemble de ses missions, une subvention d'un montant de 70 000,00 € a été versée à l'association Pour l'Instant.

Par arrêté du 26 juillet 2018 publié au Journal Officiel le 28 août 2018, le Label « Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National » a été attribué à la Villa Pérochon. Cette labellisation est une reconnaissance du travail accompli par l'association et de sa professionnalisation.

Elle constitue une étape préalable à la signature de la convention d'objectifs 2018 – 2021 et accroît le niveau d'exigence dans l'accomplissement des missions.

Cette consolidation du projet de la Villa Pérochon s'appuie sur une augmentation des contributions des partenaires à laquelle l'Etat et la Région ont répondu favorablement.

Il vous est proposé que la Ville de Niort y contribue également par une augmentation de la subvention de fonctionnement 2018 de 15 000,00 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°12 à la convention d'objectifs signée avec l'association Pour l'Instant ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser à l'association Pour l'Instant – CACP Villa Pérochon une subvention d'un montant de 15 000,00 €.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	5

Monsieur Jacques TAPIN Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote.

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE



**AVENANT N°12 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2013 – 2016
CENTRE D'ART CONTEMPORAIN PHOTOGRAPHIQUE
VILLA PEROCHON**

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 19 octobre 2018,

D'une part,

ET

L'Association Pour l'Instant, représentée par Madame Sylviane VAN DE MOORTELE, Présidente, dûment habilitée à cet effet, ci-après dénommée l'association,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux arts visuels, a signé en 2013 une convention d'objectifs avec l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication-, la Région Poitou-Charentes et l'association Pour l'Instant afin de soutenir le projet artistique et culturel de cette dernière pour la mise en œuvre du programme d'actions annuel du Centre d'Art Contemporain Photographique-Villa Pérochon pour la période 2013-2016. Cette convention, arrivée à échéance, a été prolongée par avenant et son renouvellement est en cours.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles de la convention.

ARTICLE 1

L'article 4 de la convention, concernant la contribution financière et ses modalités de versement, est modifié comme suit :

4.3 – S'agissant de la Ville de Niort :

Pour l'année 2018 et pour assurer l'ensemble de ses missions, une subvention d'un montant de 70 000 € a été versée à l'association Pour l'Instant.

En raison de la Labellisation « Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National » attribué au Centre d'Art Contemporain Photographique – Villa Pérochon et de sa professionnalisation, la Ville de Niort décide d'augmenter la subvention de fonctionnement 2018 de 15 000 €.

Le versement de cette subvention d'un montant de 15 000 € sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

ARTICLE 3

Les dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'Association Pour l'Instant
La Présidente

VILLA PÉROCHON
CENTRE D'ART CONTEMPORAIN
PHOTOGRAPHIQUE NIORT
Ass. pour l'Instant
Sylviane VAN DE MOORTELE
siret 44029256320010
accueil@cdcp-villaperochon.com

Pour le Maire de Niort
L'Adjointe déléguée



[Signature]
Christelle CHASSAGNE